

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 02 OCTOBRE 2020

À 20h30 Salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST

Le 02 octobre 2020 à 20h30, salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST,
Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de
Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

Secrétaire de séance : Jacques PLOTIN

Membres présents : Y. AUVRAY – D. DESCAMPS – J.M INGOUF – J. LEFAUQUEUR – S.
MAUDUIT – J. PLOTIN – G. VANSTEELANT

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20/08/2020
- Organisation des Elections Partielles Complémentaires du 11/10/2020
- Pétition des Parents d'Elèves (déplacement abribus, incidents mécaniques, récurrents sur les bus...)
- Budget primitif 2020 : décisions modificatives (rénovation vitrail sud-est de la sacristie, achat du PC, serrures, ajustement indemnités élus)
- Arrêt de travail de Mme Bernadette GUILLOU : délibérations autorisant la conclusion de la convention entre la Commune et le CDG50
- Repas des Aînés
- Election SDEM50
- Entretien de la Commune (tonte, taille, débroussaillage, nettoyage divers, entretien cimetière...)
- Affaires et questions diverses

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20/08/2020

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Organisation des Elections Partielles Complémentaires du 11/10/2020

| | | | | |
|---------------|----------------|-------------|-------------------|-------------|
| 08 à 10h00 | G. VANSTEELANT | J.M INGOUF | J. LEFAUQUEUR | C. BESNARD |
| 10 à 12h00 | Y. AUVRAY | D. DESCAMPS | S. MAUDUIT | M. BAZIRE |
| 12 à 14h00 | J. PLOTIN | S. MAUDUIT | G. VANSTEELANT | |
| 14 à 16h00 | Y. AUVRAY | D. DESCAMPS | A. BOURGET | N. LETASSEY |
| 16 à 18h00 | D. DESCAMPS | J.M INGOUF | J. LEFAUQUEUR (1) | A. FLAMBARD |
| DEPOUILLEMENT | TOUS | | | |

(1) Remplacé par Christiane BESNARD

En cas de second tour, ce tableau servirait de base de travail.

La mise en configuration de la Salle Polyvalente se fera le vendredi 09 octobre à 17h00 en présence de
Y. AUVRAY, D. DESCAMPS, A. BOURGET et G. VANSTEELANT.

Des couloirs de circulation seront définis (poteaux, ru balise seront fournis par Y. AUVRAY).

1 entrée (porte vestiaire) – 1 sortie (porte sécurité de la salle)

1 table pour vérification port du masque (obligatoire), gel hydro alcoolique à discrétion (obligatoire)
(masques à disposition au cas où...)

2 tables pour contrôle inscription sur les listes électorales et bulletins de vote et enveloppes.

2 tables pour l'urne et feuille d'émargement

2 isoairs installés de façon à ce que la confidentialité soit respectée + 2 corbeilles

Marquage au sol pour distanciation (ru balise autocollante fournie par Y. AUVRAY)

1 tableau reprenant les recommandations liées à la situation sanitaire

1 tableau reprenant l'ensemble des documents légaux à afficher.

Produit désinfectant et papier ouaté

Le stylo personnel est préconisé (au cas où stylos à disposition et recyclés après désinfection)

3 – Pétition parents d'élèves de la Commune de BRILLEVAST

Signée par 13 parents d'élèves et l'accompagnatrice, représentant 11 élèves du primaire et maternelle et 8 collégiens, elle est adressée à M. le Président de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin (sachant que depuis le 5 juillet 2020 l'agglomération reprend la gestion du transport scolaire sur l'ensemble de l'agglomération) et M. le Maire de BRILLEVAST.

Les thèmes abordés : vétustés des bus scolaires, déplacement de l'arrêt de bus de la Salle Saint-Jean, création d'un arrêt de bus au Hameau Corbin.

Le 23 septembre, une rencontre avec M. Arnaud CATHERINE vice-président en charge des mobilités, M. LEBLOND chargé de projets à la Direction Transport et Mobilité, d'une représentante de la Sté TRANSDEV et du Maire de BRILLEVAST a eu lieu sur place.

Concernant le bus des primaires/maternelles, il a été remplacé par un autre bus plus conforme aux exigences des parents d'élèves (remplacement confirmé par la Sté TRANSDEV).

En ce qui concerne les arrêts de bus, M. CATHERINE s'est engagé à ce qu'une étude de faisabilité soit réalisée par la Direction Transport et Mobilité au plus vite (étude portant sur le déplacement de l'arrêt de bus de la Salle Saint-Jean vers la Place de la Mairie et la création d'un arrêt de bus au Hameau Corbin sachant que l'emplacement idéal n'est pas si évident que ça).

Bien évidemment, des aménagements seront nécessaires (travaux sur voirie existante, signalisation, sens de circulation etc...). Les frais liés à ces aménagements seront pris en charge par la CAC.

Dès que cette étude nous aura été présentée, une réunion avec les Parents d'Elèves sera programmée en Mairie.

4 – Budget primitif 2020 : décisions modificatives

- Le changement des serrures (Mairie + Salle Polyvalente) ne doit pas être considéré comme un investissement. La somme sera donc imputée sur le compte 615221 « entretien de bâtiments ».
- Concernant les indemnités des élus, il n'y a pas besoin de décision modificative juste un jeu d'écritures : - 2500 € au 022 « dépenses imprévues » + 2500 € au 6531 « indemnités des élus »
- Concernant la réparation du vitrail et l'achat du PC, il y a lieu de prévoir une décision modificative :
 - Compte 615221 « entretien bâtiments publics » - 3500 € (dépenses de fonctionnement)
 - Compte 023 « virement à la section d'investissement » + 3500 € (dépenses de fonctiiont.)
 - Compte 021 « virement de la section de fonctionnement » + 3500 € (recette d'investisst.)
 - Compte 21318 « autres bâtiments publics (vitrail) » + 1500 € (dépenses d'investisst.)
 - Compte 2183 « matériel de bureau et informatique (PC) » + 2000 € (dépenses d'investisst.)

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité des membres présents un avis favorable.

5 – Arrêt de travail de Mme Bernadette GUILLOU (replacée par Mme Ginette LUCAS) : délibération autorisant la conclusion de la convention entre la Commune et le CDG 50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la Convention concernant la mise à disposition d'un agent du service missions temporaires (en l'occurrence Mme Ginette LUCAS).

6 – Repas des Aînés

M. le Maire rappelle les principes qui régissent la présence des invités :

- gratuité pour les personnes âgées de 62 ans au cours de l'année 2020
- voter dans la Commune
- habiter la Commune de façon pérenne
- gratuité pour les Conseillers Municipaux sans condition d'âge
- la conjointe, ou le conjoint, qui n'a pas 62 ans est invité mais une participation de 30 € lui sera demandée

Un des principes énoncés pose question à certains Conseillers : la gratuité pour les Conseillers Municipaux sans condition d'âge. M. le Maire rappelle que depuis la création de cette rencontre, la gratuité pour les Conseillers a toujours été de mise tout simplement parce que l'organisation du repas a toujours eu lieu dans la Salle Polyvalente et que ce sont les Conseillers qui se sont toujours dévoués pour assurer le service et la logistique (mise en place de la salle, vaisselle etc.). Par ailleurs, c'est un moment privilégié pour nos Aînés de rencontrer leurs Elus.

La situation sanitaire actuelle a entraîné, sur décision du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, la fermeture de la Salle Polyvalente jusqu'au 31/12/2020. Le repas des Aînés ne pourra donc pas s'y tenir. Deux solutions s'offrent à nous : ou annuler purement et simplement ce repas, ou l'organiser au restaurant.

M. le Maire tient à souligner que le fait de ne pas utiliser la Salle Polyvalente cette année 2020 relève de l'exceptionnel et que bien sûr nous ne ferons pas appel au dévouement des Conseillers pour le service si nous décidons d'aller au restaurant. Qui peut dire aujourd'hui ce que sera la situation en 2021 ? Si amélioration il y avait, nous pourrions réorganiser cet événement à la Salle Polyvalente avec le concours actif des Elus.

Monsieur Yannick AUVRAY tient à préciser qu'il est contre la gratuité pour les Conseillers Municipaux.

M. le Maire considérant la grande implication des membres du Conseil Municipal dans les différents dossiers, quels qu'ils soient, décide que le repas des Aînés 2020 aura lieu au restaurant et que la règle de la gratuité pour les Elus sera maintenue dans un esprit de convivialité et de reconnaissance.

Deux devis sont proposés : « La Maison Rouge » 40 € tout compris – « Le Panoramique » 46 € tout compris. Dans les deux cas : boissons à volonté. Pour mémoire, le coût global l'année dernière par personne était de 44 €.

Le devis présenté par « Le Panoramique » est retenu. Le menu proposé semblant plus attrayant.

7 – Election SDEM50 (présentation Y. AUVRAY)

Président : Jean-Claude BRAUD – Maire de SAINT-PIERRE-DE-SENILLY / Secteur n° 6 Agglomération Saint-Loise

9^{ème} vice-président : Jacques LECOQ – Maire de VALCANVILLE / Secteur n° 9 SAINT-PIERRE-EGLISE/VAL-DE-SAIRE/MONTEBOURG (suppléant Gilbert DOUCET – Maire de SAINT-VAAST)
Les Membres du Bureau Syndical (élections du 21/09/2020 – TAMERVILLE) pour le Secteur n° 9 :

- **Titulaire : Gilbert DOUCET (Maire ST VAAST-LA-HOUGUE)**
- Suppléante : Françoise BERTRAND (adjointe FERMANVILLE)
- **Titulaire : Daniel HOUYVET (adjoint FERMANVILLE)**
- Suppléant : Bertrand OLIVERES (conseiller municipal SAINT-VAAST)
- **Titulaire : Philippe LE CLECH (adjoint GONNEVILLE)**
- Suppléant : Yves ASSELINE (maire REVILLE)
- **Titulaire : Jacques LECOQ (Maire VALCANVILLE)**
- Suppléant : Michel JOURDAN (Maire de BOUTTEVILLE)
- **Titulaire : Jean-Pierre LEMYRE (Maire QUETTEHOU)**
- Suppléant : Nicolas POISSON (Maire AZEVILLE)
-

Les Délégués élus assisteront aux réunions de secteurs énergie à SAINT-LO 1 à 2 fois par an. Ils seront destinataires des informations spécifiques envoyées par le SDEM et seront invités aux réunions techniques des projets communaux.

8 – Entretien de la Commune (tonte, taille etc...)

Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse de M. Cédric BESNARD quant à la fiabilité de son entreprise. C'est une situation qui devait être tranchée pour la mi-octobre selon ses dires.

Ceci étant, nous serons amenés très rapidement à nous prononcer sur la manière dont nous souhaitons que l'entretien de la Commune soit assuré.

M. le Maire a redemandé à HANDI GREEN un devis afin de comparer le détail des prestations assurées par l'un et l'autre.

Le devis HANDI GREEN n° DE006190 du 01/09/2020 (date de validité 31/10/2020) est effectivement mieux structuré que celui de M. C. BESNARD. Le coût n'est pas le même.

- Travaux de tonte, taille, débroussaillage, nettoyage divers : 2 personnes/journée de 8 heures soit 20 jours/an x 340 € = 6800 € HT (8160 € TTC)
- A la demande : travaux de broyage partie plane de l'accotement de la route (broyeur, micro-tracteur) = 335 €/jour
- Nettoyant minéral et bio contrôle des parkings : fourniture et mise en place d'un pulvérisateur de 18 litres de préparation = 75 €/pulvérisateur

Ce devis doit nous amener à nous poser quelques questions : quels endroits souhaitons-nous voir entretenir, quid de l'entretien du cimetière, que contient « nettoyage divers » et certainement d'autres...

A revoir rapidement.

14 – Affaires et questions diverses

- Le changement des serrures de la Mairie et de la Salle Polyvalente est terminé :
 - Un passe général est attribué à : G. VANSTEELANT – J. LEFAUQUEUR – Y. AUVRAY – B. GUILLOU
 - Un passe ouvrant la porte du secrétariat de la Mairie et la Salle du Conseil est attribué à : L. BOULY
 - Un passe ouvrant toutes les portes de la Salle Polyvalente (y compris la porte intérieur donnant accès à la cuisine) + une clé ouvrant les 3 armoires à vaisselle sont attribués à : Ch. MOUCHEL – Marie HUREL
 - 2 jeux de clés seront à la disposition des personnes louant la Salle Polyvalente :
 - ✓ Le premier pour les personnes qui loue la salle sans la cuisine (possibilité de faire 2 jeux de clés)

- ✓ Le second pour les personnes qui loue la salle avec la cuisine (possibilité de faire 2 jeux de clés)

- Subvention SPA : avis défavorable 6 CONTRE (G. VANSTEELANT – J. LEFAUQUEUR - Y. AUVRAY - J. PLOTIN - D. DESCAMPS - JM INGOUF) – 1 POUR (S. MAUDUIT)

- Qu'en-est-t-il de la convention « Refuge BRIX » : réponse à apporter pour le prochain Conseil.

- Délibération Frais de scolarité Ecole SAINT-JOSEPH année scolaire 2019/2020 (Alexandre RAPP) :
Le montant dû s'élève à 579,60 €. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à procéder au règlement de ce montant.

- Délibération convention-cadre d'accès aux Services Numériques de Manche Numérique : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à signer la Convention-cadre d'accès aux Services Numériques ainsi que les conditions particulières qui seront annexées à la présente Convention-cadre.

- Rampes d'accès au cimetière – Devis NORMECA : devis n° 20-09-273. Fabrication en acier galva de deux rampes longueur 1800 mm et deux rampes de longueur 400 mm pour un montant total HT de 480.00 €. En cours de préparation.

- Nettoyage du calvaire de BOUTRON et remise en état des chaînes et obus du Monument aux Morts : J. LEFAUQUEUR est chargé de nous proposer des solutions.

- Défibrillateur : un contrôle s'impose car certains éléments ont des dates de péremption (exemple : électrodes). Y. AUVRAY est chargé de faire le point. Une démarche a été initiée par M. Francis LEDANOIS (Maire de CARNEVILLE) consistant à regrouper les besoins des Communes du Pôle de Proximité de ST PIERRE-EGLISE (sur la base du volontariat) et obtenir d'un fournisseur les meilleurs rapports qualité/prix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Le Secrétaire de Séance

M. Jacques PLOTIN